

FINANCEMENTS SOLIDAIRES : L'ÉPARGNE CITOYENNE EN SOUTIEN AUX PROJETS AGRICOLES

Définition

Modes de financements qui font appel à de l'épargne citoyenne pour soutenir des projets relevant de l'économie sociale et solidaire qui prend en compte la dimension humaine, sociale et environnementale des projets. La finance solidaire est gérée de manière collective et l'objet social prime sur la rétribution de l'épargnant.

Objet du financement

- Tout projet économique, s'inscrivant dans une démarche d'utilité sociale, environnementale et territoriale, de création d'emploi...
- Possibilité de financer du foncier, de l'immobilier et du matériel

Organismes professionnels partenaires

Acteurs de la finance solidaire (CIGALES, AMAP, NEF ou Caisse Solidaire, Terre de Liens, ...)

Avantages

- Peut être un levier commercial : pour les projets avec le club Cigale ou cagnotte solidaire des AMAP par exemple
- Peut permettre de compléter un plan de financement
- Effet levier pour d'autres financements
- Accompagnement et suivi des porteurs de projet

Contraintes

- Si portage par les citoyens, besoin de temps pour communiquer sur le projet et pour collecter l'épargne... (ex : Foncière Terre de Liens, AMAP)

EXEMPLE

Dans l'Avesnois: Achat d'une parcelle maraîchère de 5ha50 et de 2 hangars par Terre de Liens pour installer une porteuse de projet. La collecte a permis de réunir 120 000€. Le groupe local de bénévoles s'est mobilisé pour la collecte mais a également entouré et soutenu la porteuse de projet dans son parcours.

Modalités

- Pour des besoins de financements < 15 000€

CLUBS CIGALES, CLUBS D'INVESTISSEURS PARTICULIERS

Clubs de 5 à 20 citoyens qui mettent en commun leur épargne pour soutenir des personnes porteuses de projet sur leur territoire. L'investissement prend la forme de capital risque, entre 1 000 et 10 000€. Il s'accompagne d'un parrainage pendant 5 ans afin de renforcer la pérennité des entreprises soutenues.

CAGNOTTES SOLIDAIRES DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE (AMAP)

Associations qui regroupent des consommateurs mettant en commun des fonds destinés à soutenir des projets participant au maintien et au développement de l'agriculture paysanne. Le groupe alimente un compte via des apports associatifs avec droits de reprise. Cette épargne est ensuite prêtée à taux zéro, à un(e) paysan(ne). L'objectif est de répondre aux besoins de trésorerie et d'investissements pour des montants fixés par la Cagnotte, allant généralement de 2 000 à 15 000€.

- Pour des besoins de financements compris entre 5 000 et 4 000 000€ :

NEF, BANQUE ÉTHIQUE

Grâce à l'argent collecté auprès de ses sociétaires, via un produit d'épargne, cette banque éthique peut allouer des prêts allant de 5 000€ à 4 millions d'€, remboursables sur plusieurs années (jusqu'à 15 ans). Le taux de crédit est de 3%. Pour les projets en agriculture biologique, le prêt peut être bonifié jusqu'à 40 millions d'€ grâce à l'abandon des intérêts d'épargne de certains sociétaires. Le fonds de garantie FEI et les cercles de caution peuvent être mobilisés pour garantir les prêts.

CAISSE SOLIDAIRE

Pour la création ou le développement d'une entreprise, permet l'obtention d'un prêt de 10 000€ à 100 000€, amortissable, de 2 à 7 ans, sans caution personnelle. Les projets aidés ciblent le développement des territoires, la création d'emploi, l'Économie Sociale et Solidaire. Ces prêts sont complémentaires aux prêts bancaires.

FONCIÈRE TERRE DE LIENS

Grâce à la mobilisation d'épargne citoyenne ciblée sur des projets à haute valeur sociale et environnementale, la foncière Terre de Liens acquiert des terres (ou du bâti) qu'elle confie en location à des fermiers engagés dans une agriculture de proximité, à taille humaine et en agriculture biologique

